



Agathe Joffre / FNAMS

**Certains produits ont provoqué des blanchiments ou jaunissements passagers de la végétation, sans conséquences pour la suite**

**Après trois années d'essais herbicides, voici un bilan des solutions de lutte contre les adventices en coriandre porte-graine.**

Entre 2014 et 2016, les surfaces de coriandre porte-graine ont fortement augmenté en France : de 302 hectares en 2014, elles ont atteint 1 850 ha en 2015 et jusqu'à 2 790 ha en 2016, avant de diminuer pour revenir à 1 130 ha en 2019. L'AFALON 50L (à base de linuron), habituellement utilisé pour le désherbage de cette culture porte-graine, a été interdit en juin 2018. La FNAMS a donc engagé, dès 2017, des essais herbicides en station d'expérimentation pour trouver de nouvelles solutions de lutte contre les adventices. Deux essais ont été mis en place pendant trois ans sur de la coriandre de type française semée au printemps : un à Bourges, dans le Cher, et un à Condom, dans le Gers.

**Tableau 1 - Note de sélectivité maximale obtenue par les modalités durant les trois années d'étude**

Stade d'application des produits		2017		2018		2019	
Post-semis	Pré-levée	Bourges	Condom	Bourges	Condom	Bourges	Condom
3-4 feuilles		(18)	(32)	(18)	(32)	(18)	(32)
RACER ME 2l/ha		2	0	0	0	1	0
PROWL 400 2l/ha + RACER ME 2l/ha		1	0	0	2	-	-
PROWL 400 2l/ha + CHALLENGE 600 1,5l/ha		0	0	0	0	-	-
RACER ME 2l/ha	DEFI 4l/ha	1	1	1	0	2	1

Rappel : un produit est considéré comme sélectif de la culture si la phytotoxicité est inférieure ou égale à 3. 0 = pas de symptômes, 10 = culture détruite.

## Désherbage

# Quelles solutions pour la coriandre porte-graine ?

Marion Bouviala



Une parcelle coriandre en fleur

Marion Bouviala / FNAMS

### De nombreux produits testés

Les essais ont été menés avec deux types de produits :

- des produits déjà homologués sur coriandre pour vérifier leur sélectivité, testés seuls ou en associant plusieurs produits entre eux et/ou en programme pré-levée puis post-levée.
- des produits non encore homologués, pour étudier leur sélectivité et éventuellement déposer des dossiers d'homologation pour étoffer la gamme de

produits herbicides utilisables sur cette culture.

Les produits testés ont été sélectionnés notamment dans la gamme carottes/apiacées pour tenter de répondre aux principales problématiques adventices rencontrées dans les productions de coriandre semence : gaillet, morelle, renouées, chénopodes, graminées, repousses de tournesol.

### Une bonne sélectivité des produits testés

Le Tableau 1 présente les notes de sélectivité maximales obtenues par les produits homologués sur coriandre dans les deux lieux d'essais et sur les trois ans d'étude. Malgré de légers symptômes de blanchiment et/ou de tassement quelques jours après l'application de certains produits, toutes ces modalités se sont montrées parfaitement sélectives de la coriandre.



Agathe Joffre / FNAMS

Certains produits en test dans les essais ont été abandonnés en raison de notes de phytotoxicités trop élevées.

### Une efficacité sur chénopodes satisfaisante un mois après l'application

En 2017, une infestation homogène en chénopodes de l'essai de Bourges a permis de faire des notations d'efficacité des produits. On pouvait compter en moyenne 65 chénopodes/m<sup>2</sup> dans les témoins sur cet essai lors de la notation du 3 mai 2017 (Figure 1). Si l'on note une bonne efficacité des modalités étudiées un mois après le traitement (notes d'efficacité de 7 à 10), les notes finales obtenues 2,5 mois après le traitement ne sont pas très satisfaisantes : de 3 à 5. De nombreuses relevées de chénopodes ont été observées sur cette parcelle au mois de mai, suite à des conditions climatiques chaudes et pluvieuses. Ainsi, 114 mm de pluie ont été relevés au mois de mai 2017 sur la station météorologique de la FNAMS de Bourges.

### En pratique, comment désherber les coriandres porte-graine aujourd'hui ?

Le choix des herbicides dépend de la flore attendue de la parcelle (Tableau II). La coriandre est une espèce vite étouffante, il faut maintenir les parcelles propres sur le début du cycle. Les applications de prélevée seront privilégiées pour lutter contre les dicotylédones.

Figure 1 - Résultats d'efficacité sur chénopodes

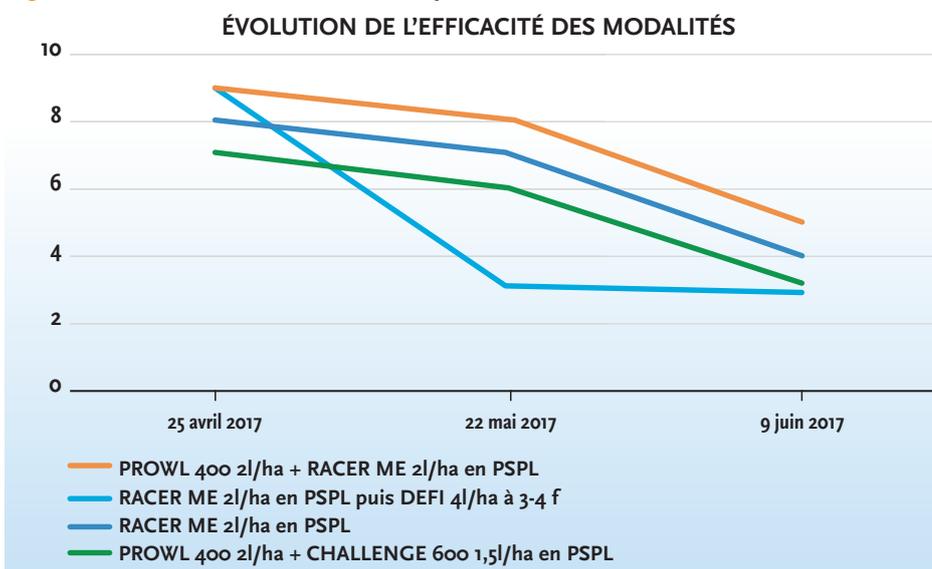


Tableau II - Préconisations de désherbage pour la flore la plus couramment rencontrée en coriandre porte-graine

	Post semis pré levée	Post-levée (3-4 f de la culture)
<b>■ Dicotylédones</b>		
Chénopodes, renouées des oiseaux	RACER ME 2l/ha	
Chénopodes, renouées des oiseaux, matricaire	PROWL 400 2l/ha + RACER ME 2l/ha	
Chénopodes, renouées des oiseaux, matricaire, gaillet, morelle	PROWL 400 2l/ha + CHALLENGE 600 1,5l/ha	
Géraniums, véroniques, capselles		DEFI 3-4l/ha
Chénopodes, renouées des oiseaux, géraniums, véroniques, capselles	RACER ME 2l/ha	DEFI 3-4l/ha
<b>■ Graminées</b>		
Repousses de céréales au stade 2-3 f		STRATOS ULTRA 0,8-1 l/ha FUSILADE MAX 0,6 l/ha
Repousses de céréales au stade tallage		STRATOS ULTRA 1,2-1,5 l/ha FUSILADE MAX 1,2 l/ha
Graminées adventives : raygrass, vulpin, pâturin		DEFI 3-4l/ha
Graminées vivaces : chiendent		STRATOS ULTRA 2 l/ha FUSILADE MAX 2,5 l/ha

Tableau III - Les produits actuellement homologués sur coriandre porte-graine

Produit	Composition	Dose homologuée (l/ha)	Nbre d'application/an	Stade/commentaire
BAROUD SC / PROWL 400	pendiméthaline 400 g/l	2	1	Prélevée
CHALLENGE 600 / KARMIN 600	aclonifen 600 g/l	2,5	1	Prélevée
DÉFI	prosulfocarbe 800 g/l	4	1	Buses anti-dérive obligatoires
RACER MEE	flurochloridone 250 g/l	2	1	Prélevée Non autorisé sur sol drainé
STRATOS ULTRA	cycloxdime 100 g/l	2 pour graminées annuelles 4 pour graminées vivaces	1	Entre 2 et 5 feuilles de la culture
FUSILADE MAX	fluzafop-p-butyl 125 g/l	1,5 pour graminées annuelles 2,5 pour graminées vivaces	1	Post-levée

Le sol doit être humide lors de l'application pour un bon fonctionnement des matières actives. Mais attention aux fortes pluies dans les quelques jours qui suivent ! Elles peuvent entraîner d'importants symptômes de phytotoxicités.

Le DÉFI apporte un plus dans la rotation sur la gestion des graminées adventices comme le raygrass et le vulpin. Les antigraminées spécifiques, comme le FUSILADE MAX ou le STRATOS

ULTRA, s'utilisent en post-levée des adventices (3-5 feuilles). L'addition d'huile ou de mouillant est conseillée. Ils sont plus efficaces par temps poussant (chaud et humide). Il faut également respecter un délai de sept jours au minimum entre l'application d'un anti-dicotylédones et ces produits. Le Tableau III récapitule toutes les solutions aujourd'hui homologuées sur coriandre porte-graine. Des interventions mécaniques sont également possibles pour

désherber cette culture. La herse étrille ou la houe rotative peuvent être utilisées en prélevée de la culture, ou en post-levée après le stade 3-4 f.

Les résultats de ces essais ont également permis de déposer des dossiers de demande d'homologation, en cours d'instruction auprès de l'ANSES. C'est le cas notamment pour le CENTIUM 36CS, à base de clomazone, qui aurait un intérêt sur gaillet et morelle noire. ■

## Demande de plafonnement de votre cotisation FNAMS sur la récolte 2019

Vous savez que la cotisation volontaire sur votre récolte 2019 entraîne votre adhésion à la FNAMS pour l'année 2020.

**Cette cotisation fait l'objet d'un plafonnement. Quelle que soit la surface totale de vos multiplications, elle est plafonnée à 700 €.**

Nous ne pouvons pas appliquer automatiquement ce plafonnement, un même multiplicateur pouvant avoir simultanément plusieurs contrats pour plusieurs espèces, avec un ou plusieurs établissements.

La FNAMS vous reverse donc directement l'excédent de cotisation si vous justifiez d'un paiement supérieur à 700 €.

Pour en faire la demande, il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de l'adresser à la FNAMS, 74 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris.

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, nous vous remercions de joindre à votre

demande, pour chaque espèce multipliée, la copie des bordereaux faisant apparaître la retenue de la cotisation FNAMS.

*Rappelons que la réglementation sur la presse nous interdit d'inclure le montant de l'abonnement à Bulletin Semences dans la cotisation. C'est pourquoi les abonnements sont séparés et individuels.*

Nom et prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

### Semences potagères

Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €

### Autres espèces

Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €

#### Rappel des taux sur la récolte 2019

- (1) 0,8 % de la valeur pour les potagères et florales  
(2) 8,45 €/ha pour les fourragères  
0,7 % du chiffre d'affaires pour les betteraves  
3,20 €/ha pour les céréales et les protéagineux

Total des cotisations FNAMS payées (hors TVA) : €

**Plafond de la cotisation pour la récolte 2019** : - 700,00 €

**SOMME À REVERSER** :

Certifié exact

A .....le .....

Signature